

**CONCOURS**

CADRES

## CONTREMAITRE VOIRIE

SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE LA VOIRIE  
DIVISION DE LA VOIRIE

POSTE RÉGULIER

NUMÉRO DE  
CONCOURS CADRR-075-2022

**LE PRÉAMBULE** Être contremaître voirie, c'est beaucoup plus qu'un simple emploi, c'est contribuer directement à la qualité de vie de la population sherbrookoise.

Êtes-vous prêt à dévouer votre temps en fonction de la dame nature? Êtes-vous une personne amoureuse de la neige et vous adorez passer du temps à l'extérieur lors des tempêtes?

Êtes-vous passionné (e) par l'entretien des infrastructures de voirie?

Si vous avez répondu « oui » à ces questions, ce poste est pour vous!

**LES DÉFIS QUE L'ON VOUS PROPOSE** Sous la responsabilité d'un chef de section - opérations et en collaboration avec vos collègues, vos principaux mandats seront les suivants :

- Superviser et coordonner les équipes de travail chargées de réaliser les travaux d'entretien de la voie publique et de ses infrastructures ainsi que les travaux de déneigement des rues et des trottoirs.
- Voir à l'application des programmes et des plans d'actions de votre secteur selon les échéanciers prévus.
- Assumer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de vos activités selon votre domaine d'intervention.
- Assurer la surveillance et le contrôle de la qualité des opérations.

**NOTRE OFFRE** Des conditions plus qu'intéressantes vous sont offertes :

- Un poste permanent (stabilité).
- Un salaire se situant entre 69 129 \$ et 96 629 \$ (grille indexée au 1er janvier chaque année).
- Une prime de 5 % de votre salaire pour chaque semaine complète travaillée.
- Un horaire de 40 h par semaine, principalement de jour.
- En période hivernale, vous pourriez avoir à travailler selon un horaire de soir. Pour les opérations d'enlèvement de la neige, vous pourriez devoir assurer une présence de nuit.
- Indemnités lorsque vous êtes de garde et prime lorsque vous travaillez de soir ou de nuit.
- Des vacances pouvant aller jusqu'à sept semaines.
- Un excellent programme d'avantages sociaux.
- L'adhésion à un régime de retraite à prestations déterminées.
- Des possibilités de progression de carrière à l'interne.

Sans oublier que de travailler à Sherbrooke, c'est jouir des avantages de la vie urbaine tout en étant entouré de verdure, de montagnes et d'eau.

**PROFIL  
RECHERCHÉ**

Vous comptez trois (3) années d'expérience à titre de chef d'équipe ou de gestionnaire d'équipe de travail reliées au domaine de l'emploi ou toute autre combinaison d'expérience et de formation pertinente.

Vous possédez des connaissances approfondies des pratiques, des méthodes et de l'outillage utilisés dans les travaux généraux de construction, d'entretien et de réparation de la voie publique, ainsi que de bonnes connaissances d'utilisation de la machinerie lourde et de la supervision des opérations de déneigement.

Vous possédez un permis de conduire classe 5 ainsi que la formation sur la sécurité sur les chantiers de construction (carte d'ASP construction). Vous êtes à l'aise avec les outils de Microsoft 365.

**COMPÉTENCES  
RECHERCHÉES**

Vous vous distinguez par votre capacité en matière de communication interpersonnelle, votre courage managérial et vos habiletés à résoudre des problèmes. Vous êtes orienté vers les résultats et avez de bonnes aptitudes à travailler en équipe. Reconnu pour votre gestion efficace, vous êtes un mobilisateur et êtes en mesure de gérer les conflits.

**POSTULER**

Postulez en ligne d'ici le 30 septembre 2022 au [sherbrooke.ca/emplois](https://sherbrooke.ca/emplois).

Seules les candidatures reçues sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke seront considérées. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues. La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.